

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 13 décembre 2017 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
LÉVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard

Était absent :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
------------------	-------	--------------

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

17-365 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17-366 COMITÉS / NOMINATION

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme les représentants suivants :

Bureau des délégués :

- Marc Parent en remplacement de Donald Bélanger
- Paul-Émile Lévesque en remplacement d'André-Pierre Vignola

Comité multiressources :

- Yves Detroz en remplacement d'André-Pierre Vignola (président du comité)

Comité restreint en incendie :

- Francis Rodrigue en remplacement de Roland Pelletier
- Robert Savoie en remplacement de Marnie Perreault (président du comité)

Agence de mise en valeur de la forêt privée

- Yves Detroz en remplacement d'André-Pierre Vignola

Comité d'analyse en développement rural

- Tracy Thibeault en remplacement d'Anne Marie Pineault

Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles

- Jacques Carrier en remplacement de Martin Perron (Saint-Fabien)
- Jean-Yves Allard en remplacement de Nathalie Chouinard (Saint-Marcellin)
- Julie D'Astous en remplacement de Pascal D'Astous (Saint-Eugène-de-Ladrière)

Comité consultatif des relations de travail (CCRT)

- Francis St-Pierre / Robert Savoie (substitut) en remplacement de Robert Savoie / Francis St-Pierre (substitut)

Table d'harmonisation du Parc du Bic

- Marc Parent en remplacement de Robert Savoie

17-367 COMITÉS / NOMINATION / COMITÉ CONSULTATIF REGIONAL EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière possède son propre service incendie depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite modifier le comité consultatif régional en incendie afin d'ajouter deux sièges pour la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière;

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette nomme les représentants suivants :

- Francis Rodrigue en remplacement de Roland Pelletier
- Robert Savoie en remplacement de Marnie Perreault
- Jean-Sébastien Meunier, directeur du service incendie de la Ville de Rimouski, en remplacement de Bertin Santerre
- Gilbert Pigeon
- Simon Ouellet, directeur du service incendie de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

17-368 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les modifications à la Politique de gestion du personnel cadre, en date du 13 décembre 2017. Ces modifications visent à harmoniser certaines clauses suite à la signature de la convention collective des employés syndiqués de la MRC.

17-369 ACCEPTATION DE LA LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT / FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise un emprunt supplémentaire et accepte l'augmentation de 500 000 \$ du crédit variable à l'investissement proposé par Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. selon les termes, conditions et restrictions énoncées à l'amendement. Il est entendu que cette augmentation portera le montant autorisé à 1 250 000 \$.

Il est de plus convenu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à l'augmentation de crédit variable à l'investissement.

17-370 INTENTION D'AJOUT DE CRÉDITS ADDITIONNELS À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QU'une entente de développement culturel d'un montant total de 30 000 \$ vient d'être conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont rendues disponibles pour des actions liées à la Stratégie maritime du Québec et à la Promotion de la langue française dans le cadre des Ententes de développement culturel avec les Villes et MRC;

CONSIDÉRANT QUE, pour le Bas-Saint-Laurent, l'enveloppe régionale 2018 est de 19 000 \$ pour la Stratégie maritime et de 10 000 \$ pour la Promotion de la Langue française;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes seront vraisemblablement reconduites pour 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 3 000 \$ pour la Stratégie maritime et de 1 650 \$ pour la Promotion de la langue française est proposée à la MRC de Rimouski-Neigette pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir ces montants, une contrepartie équivalente doit être fournie par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère souhaite connaître les intentions de la MRC avant la fin du mois de décembre;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette sollicite, dans le cadre de l'entente de

développement culturel, une contribution additionnelle de 4 650 \$ du MCCQ pour 2018, soit l'An 1 de ladite entente, en lien avec les crédits additionnels dont il dispose pour des actions liées à la Stratégie maritime du Québec et à la Promotion de la langue française.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

17-371 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE L'ARTERRE PAR LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE, pour les années 2017 et 2018, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), en vertu de l'entente Canada-Québec Cultivons l'avenir 2, a financé le développement d'un nouveau service provincial d'accompagnement au jumelage, au démarrage et au transfert d'entreprises agricoles, lequel se nomme L'ARTERRE;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau service s'appuie sur l'expérience et remplace la banque de terre et la banque de ferme développée respectivement par la MRC de Brome-Missisquoi et le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) assure la coordination provinciale du nouveau service par la création et l'exploitation d'une plateforme Web intégrée ainsi que par le transfert d'informations, la concertation, la mobilisation, la formation et l'accompagnement des agents de maillage sur le terrain afin que ces derniers soient outillés adéquatement afin de propulser le développement des projets d'établissement, de démarrage et de transfert agricoles;

CONSIDÉRANT QU'au niveau local, ces services seront offerts par les MRC ou par les territoires adhérents à L'ARTERRE, lesquels devront notamment déployer les agents de maillage;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent ont identifié dans leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA) ou stratégie de développement la création de banques de terres ou de fermes comme une priorité, notamment pour le développement de productions de niche, la remise en production des terres agricoles dévalorisées ou le transfert des fermes sans relève apparentée;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est un moteur économique majeur du Bas-Saint-Laurent et qu'à elle seule, l'industrie agroalimentaire procure 18 % des emplois au Bas-Saint-Laurent et correspond à 8 % du PIB régional;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des MRC du Bas-Saint-Laurent ont des agents de développement agricole qui pourront agir comme personnes-ressources ou facilitateurs dans le travail des agents de maillage ;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MAPAQ a encouragé l'implication de l'ensemble des MRC pour qu'elles se regroupent afin d'adhérer et mettre en place le service de L'ARTERRE et puissent mettre en commun leurs ressources ;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion des MRC à L'ARTERRE est appuyée par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les MRC, en collaboration avec le MAPAQ et les représentants de l'UPA, estiment que deux agents de maillage sont minimalement requis pour la mise en place du service au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont compétentes en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec permet la conclusion d'une entente intermunicipale afin que les MRC puissent se partager les services de deux agents de maillage et mettre en place conjointement le service de L'ARTERRE;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup sera gestionnaire du projet et qu'elle signera les ententes avec l'ensemble des MRC du territoire bas-laurentien pour le déploiement du projet et le partage des coûts à parts égales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place un nouveau programme, le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), pour soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les priorités des différentes régions administratives, dont les projets des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les priorités régionales du Bas-Saint-Laurent, le développement de L'ARTERRE participe à l'attractivité de la région, à l'entrepreneuriat agricole, à la vitalité des communautés rurales et au renforcement du leadership régional dans le domaine du bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le FARR permet de financer un projet d'une durée maximale de trois (3) ans jusqu'à un maximum de 500 000 \$;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette :

- autorise la préparation et le dépôt d'une demande conjointe avec les sept autres MRC du Bas-Saint-Laurent au FARR pour la mise en place du service de L'ARTERRE ;

- QUE la MRC de Rimouski-Neigette autorise la MRC de Rivière-du-Loup à agir comme principal gestionnaire du projet et à signer la demande d'aide financière au FARR en son nom et au nom de l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent ;
- QUE la MRC de Rimouski-Neigette confirme un engagement financier de 4 513 \$ pour 2018-2019, pour un total de 13 438 \$ pour la durée du projet sur 3 ans, conditionnel à l'obtention de l'aide financière du FARR;
- QUE la MRC de Rimouski-Neigette confirme qu'elle consacrera du temps d'accompagnement auprès des agents de maillage, qu'elle adhérera et assumera les frais d'adhésion à L'ARTERRE pour permettre le travail des agents de maillage sur son territoire.

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 52.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.